

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnements devront être adressées franco au

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

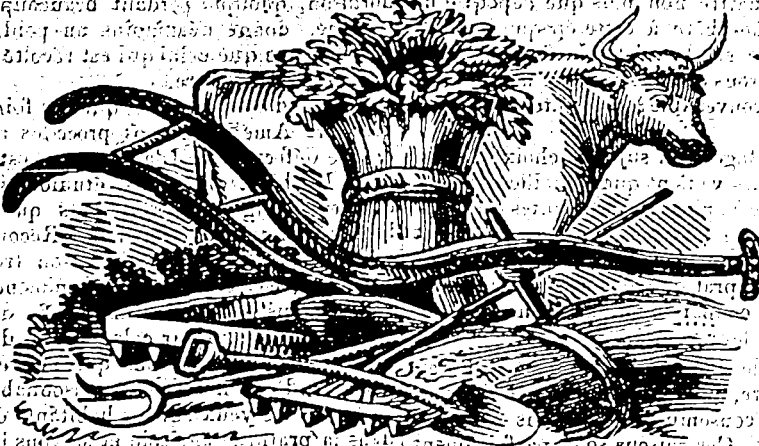
Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au

ANNONCES

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE

- Causerie agricole*: Quand faut-il faucher les foins?
- Revue de la Semaine*: Lettre Pastorale des Pères du Cinquième Concile Provincial; De l'éducation; des élections; de l'émigration (Suite et fin). — Visite Pastorale de Mgr. l'Archevêque de Québec à Ste. Anne de la Pocatière. — Distribution des Prix au Couvent de Ste. Anne de la Pocatière.
- Sujets divers*: Perte prématurée des poulains. — De l'ergot. — Nourriture économique pour les porcs. — Arrosement des plantes.
- Petite chronique*: Protection due aux oiseaux. — Les grèves chez les ouvriers.
- Recettes*: Moyen pour guérir l'angine couenneuse. — Moyen de conserver le beurre à l'état frais.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

CAUSERIE AGRICOLE

QUAND FAUT-IL FAUCHER LES FOINS?

Dans trois semaines ou au plus un mois, suivant les localités, le temps de faire la récolte des foins sera arrivé. La fauchaison est une époque importante dans toute culture; c'est le moment où le cultivateur commence à amasser sa provision de fourrages pour l'hivernement de ses bestiaux.

De la qualité de ces fourrages dépendent en grande partie les succès dans l'élevage, l'entretien et l'engraissement des animaux. En effet, si l'on n'a à offrir à ces derniers que des fourrages de mauvaise qualité, il est impossible de réussir dans la production des denrées animales; les jeunes animaux restent chétifs, les vaches laitières voient leur lait diminuer rapidement, les bêtes à l'engrais n'engraissent qu'avec une extrême lenteur et quelquefois même restent stationnaires.

Avec du foin de bonne qualité, au contraire, tous les

genres de produits animaux réussissent très-bien et le cultivateur réalise des profits élevés. Il est bien vrai que les bestiaux consomment plus de fourrage quand il est de bonne qualité, mais doit-on considérer cette augmentation dans la consommation comme un inconvénient? Au contraire; plus un animal consomme, plus il donnera de produits tant en fumier qu'en denrées marchandes. Le bœuf ou le mouton à l'engrais font plus de viande dans un moindre espace de temps; l'engraissement marche avec plus de rapidité et en définitive les dépenses de nourriture et d'entretien sont moins considérables et par conséquent les profits nets plus élevés. Le jeune animal acquiert une taille plus forte et des formes plus belles, et les femelles donnent un lait plus riche et plus abondant.

Ne disons donc pas après cela que le foin de mauvaise qualité est plus profitable que le bon foin. Si les bestiaux en consomment moins, en revanche ils donnent moins de produits et en fin de compte le cultivateur y est perdant.

Mais qu'avons-nous besoin de démontrer la supériorité du bon foin, tous les cultivateurs intelligents n'en sont-ils pas convaincus aussi bien que nous? ne reconnaissent-ils pas qu'avec les fourrages de bonne qualité les produits du bétail augmentent dans une forte proportion; tandis que les fourrages mauvais et médiocres les font diminuer? S'il y a divers genres d'opinions entre eux et nous dans cette importante question, ce n'est pas sous le rapport des heureuses propriétés des bons fourrages, mais plutôt sur les moyens de se les procurer.

En effet, tout le monde reconnaît que pour être de bonne qualité, un aliment, quel qu'il soit, doit être tendre, succulent, nourrissant et sain. Le foin ne fait pas exception à cette règle et il sera d'autant plus recherché par les bestiaux qu'il possèdera ces propriétés à un plus haut degré.

La qualité du foin dépend beaucoup sans doute de la nature du sol et de celle des plantes qui composent la prairie; les terrains compactes, humides ou marécageux, par ex-

Hôpital-Général de Québec

empe, ne donnent jamais un aussi bon fourrage que les sols de consistance moyenne et bien égouttés; les joncs, certains patarins, le phalaris roseau, certains vulpins, certaines fétaques ne donnent pas, un produit aussi recherché que le mil, les agrostis, les trèfles et autres légumineuses. Cependant il ne faut pas méconnaître non plus que l'époque de la récolte et l'état de l'atmosphère à cette époque influent aussi d'une manière notable sur la valeur du foin. Pour le moment nous nous contenterons d'examiner avec nos lecteurs quelle est l'époque la plus convenable à la récolte du produit des prairies.

Les opinions sont très partagées au sujet du choix de cette époque; quelques cultivateurs veulent que le meilleur temps pour la fauchaison soit lorsque la plupart des plantes qui composent la prairie sont en pleine floraison, d'autres préfèrent attendre que les fleurs soient tombées. Les uns et les autres apportent à l'appui de leur pratique des raisons que nous croyons nécessaires de faire connaître ici afin de mettre nos lecteurs en état de juger de leur valeur.

Les premiers disent que le foin récolté pendant sa floraison est beaucoup plus tendre, plus juteux et plus nourrissant, que leurs animaux le consomment avec plus d'avidité et qu'ils en profitent mieux. Ces raisons sont parfaitement d'accord avec la science et le bon sens. En effet, pendant la première végétation des plantes herbacées, les sucs nutritifs, puisés dans le sol par les racines, s'accumulent dans les tiges, comme dans un réservoir, jusqu'au moment de la formation des graines. Les tiges se gonflent, leurs vaisseaux s'emplissent de principes alimentaires; mais aussitôt après la floraison, les besoins de la plante augmentent, tous les organes du végétal concourent à une œuvre unique, la formation et la nutrition des semences destinées à la propagation de l'espèce. En conséquence, la vie s'accumule dans les organes qui contiennent les graines; toutes les forces de la plante sont concentrées vers ces seuls points, les sucs qui s'étaient amassés dans les tiges, abandonnent ces dernières et se portent en abondance vers l'épi. Alors les tiges se dessèchent, leurs vaisseaux se resserrent, toute la plante se raccornit et meurt après avoir accumulé ses forces vitales dans ses graines. A cette époque, une seule partie des plantes a une grande valeur comme aliment, c'est celle qui contient les semences; la tige, les rameaux ou branches et les feuilles sont jaunes, sèches et n'ont qu'une valeur excessivement faible comme fourrage. Ce n'est plus du foin, c'est de la paille en tout semblable à la paille des céréales tant par sa couleur que par ses facultés nutritives.

Les partisans de la fenaison tardive, tout en admettant les hautes qualités du foin récolté lors de la floraison, préfèrent retarder le moment de la récolte, parce que, disent-ils le foin fauché tard est moins difficile à sécher et qu'il perd moins par cette dessiccation.

La difficulté de la dessiccation est chose ordinairement peu importante sous notre climat, surtout à l'époque où se fait la récolte du foin; car alors les pluies sont rarement de longue durée et le cultivateur soigneux et prudent peut toujours sauver son foin en bonne condition, même lorsque le fauchage a été fait quand les plantes n'étaient qu'en fleurs. Nous en avons la preuve dans les succès obtenus par les cultivateurs qui ont adopté la fauchaison précoce. Lorsque la température est favorable ils n'éprouvent pas plus de difficulté que leurs voisins à faire sécher leurs foins, et dans les temps pluvieux les alternatives de soleil et de pluie détériorent moins leurs produits.

Quant à la perte de poids subie par les foins pendant la dessiccation, nous comprenons parfaitement qu'elle doit être

moindre pour les foins récoltés mûrs. Cela se comprend, ces foins ont séché naturellement sur pied, et lorsqu'ils sont fauchés ils n'ont presque plus rien à perdre; mais cela ne veut pas dire que l'on recueille dans ce dernier cas un plus grand poids de fourrage. Au contraire, le foin récolté lors de la floraison, quoique perdant beaucoup plus d'eau pendant le séchage, donne néanmoins un poids plus considérable de fourrage sec que celui qui est récolté après la floraison, et sa qualité est meilleure.

N'attendons donc pas que les foins soient mûrs pour les récolter. Améliorons nos procédés agricoles dans ce qu'ils ont de défectueux. L'agriculture est une science d'observation. Eh bien, observons, étudions sur le terrain l'art agricole et corrigeons les défauts qu'une pratique vicieuse a laissés s'enraciner parmi nous. Reconnaissons toutes les inconvénients résultant d'une fenaison trop tardive et sachons y remédier; ce sera un bon commencement d'amélioration. Nourrissons bien nos animaux afin d'en obtenir des produits plus abondants. Pour cela faisons de bons foins et mettons de côté les futiles raisons que peuvent amener les partisans aveugles d'une habitude déraisonnable.

Jetons les yeux sur les habitants des pays les plus avancés dans la pratique agricole et suivons leurs exemples. Ces cultivateurs croient gaspiller leurs fourrages s'ils les fauchent après la floraison. Leur savoir pratique peut nous être profitable. Nous avons au milieu de nous de ces cultivateurs étrangers qui donnent l'exemple de bonnes pratiques agricoles. Prenons-les pour modèles. Que l'orgueil national ne nous rende pas ennemis de nous-mêmes et de nos propres intérêts. Suivons les bons exemples partout où ils se trouvent; c'est ainsi que nous avancerons dans la voie du progrès.

REVUE DE LA SEMAINE

Lettre pastorale des Pères du cinquième Concile Provincial de Québec.

(Suite et fin).

DE L'ÉDUCATION.

Après vous avoir entretenus de ces grandes questions qui intéressent l'Eglise en général, nous devons vous parler de divers sujets qui regardent plus spécialement cette province.

L'éducation de la jeunesse est une question trop importante pour que nous nous dispensions de vous en dire un mot.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., quelle influence l'éducation exerce sur les âmes et sur les cœurs des enfants. C'est le fondement sur lequel doit être construit tout l'édifice de la vie; c'est de sa bonne ou mauvaise direction qui dépend l'avenir des individus, des familles, de la société et de la religion. La responsabilité des parents est donc très grande devant Dieu et devant les hommes; leur bonheur temporel et éternel en dépend essentiellement.

Obligation du bon exemple, qui est la première et la plus profitable de toutes les leçons.

Obligation de choisir de bons instituteurs qui, tout en continuant l'œuvre commencée à la maison par le bon exemple des parents, la perfectionnent par les avantages d'une science appropriée aux moyens et à la position de chacun.

Obligation, par conséquent, pour les parents catholiques de ne confier leurs enfants qu'à des institutions catholiques, où la foi et les mœurs de ceux-ci soient sous la protection de la religion. Et remarquez bien, N. T. C. F., que vous

devez éviter avec un égal soin les écoles ouvertement hostiles et celles où l'on ne fait aucune mention de la religion ; car ce dernier système mène tout droit à l'indifférence, qui est un des pièges les plus funestes que l'enferait dressé dans notre siècle pour perdre les âmes. C'est contre ce système qu'ont réclamé nos frères Catholiques du Nouveau-Brunswick, auxquels on veut imposer l'obligation de contribuer pour des écoles, d'où le nom de Dieu sera banni ; faisons les, N. T. C. F., par nos prières et par l'influence dont nous pouvons disposer, afin que les droits de la religion, les droits de la paternité, et les droits d'une véritable liberté de conscience soient respectés. ne s'agit-il pas d'un droit ?

Et puisque l'occasion s'en présente, nous vous dirons aussi un mot d'une grande institution catholique qui fait la gloire de la ville de Québec. Nous avons vu avec peine l'Université Laval exposée à des accusations fort graves en fait de doctrine. Sur les instances de ceux qui ont la direction nous leur avons demandé des explications sur bon nombre de points importants et fondamentaux de l'enseignement catholique, et nous avons la joie de constater ici publiquement que les réponses nous ont paru tout à fait satisfaisantes sous le rapport de l'orthodoxie et de la volonté de se conformer en tout aux volontés du Saint-Siège. Sans juger ici le passé, nous voulons qu'à l'avenir, quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette institution catholique ou quelque autre, le fasse non pas devant le tribunal incompetent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont constitués les juges et les gardiens de la foi. Nous ne sommes pas, nous catholiques, tellement forts que nous puissions, sans danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines ; et d'ailleurs la charité, qui doit unir les membres de la grande famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offenser Dieu.

DES ÉLECTIONS.

Déjà, N. T. C. F., dans les décrets des Conciles précédents et dans un grand nombre de circulaires et de mandements particuliers, nous vous avons mis en garde contre les désordres nombreux dont les élections sont la trop fréquente occasion.

Nous le disons ici avec une profonde douleur, ce mal affreux, bien loin de diminuer, semble prendre de nouveaux accroissements. Les hommes appelés à gouverner l'état n'en sont pas moins émus, que vos pasteurs ; ils ont fait des lois nouvelles pour mettre un frein à ces désordres, qui menacent d'embrasement ; nous venons à notre tour, non pas vous proposer des lois nouvelles, mais vous mettre devant les yeux les règles immuables que la sagesse divine a posées comme les bases essentielles de toute société ; règles tellement nécessaires que, si l'on s'en écarte, la société civile ne peut avoir ni repos, ni sécurité, comme le prouvent les agitations perpétuelles auxquelles sont en proie certains peuples de l'Europe.

Dieu est le maître des peuples, comme des individus ; il jugera les uns et les autres avec une inexorable justice.

Dieu est le maître de ceux qui gouvernent comme de ceux qui sont gouvernés ; et à tous, il demandera un compte sévère de leur conduite publique et privée.

Dieu est le maître des candidats, et des électeurs ; et il entrera en jugement avec les uns et les autres. Pourquoi les candidats ne prendraient-ils pas ensemble un engagement sérieux et mutuel de ne donner, pour gagner leur élection, ni argent, ni boisson ? L'intérêt particulier est ici en parfait accord avec la loi civile et la loi divine elle-même, pour con-

seiller ce moyen de mettre un terme à bien des désordres. Parmi les électeurs, il se trouve encore assez d'honnêtes gens pour forcer les candidats à suivre cette ligne de conduite. Il ne suffit pas à un candidat, pour échapper à la vengeance divine, d'avoir de bons principes et de bonnes intentions ; il faut aussi, de toute nécessité, que les moyens qu'il emploie pour se faire élire, soient irréprochables. La violence est un attentat à la liberté de ses concitoyens ; la calomnie et la médisance sont reprouvées par la morale ; la corruption déshonore celui qui se vend et celui qui l'achète ; l'intempérance dégrade l'homme au-dessous de la brute ; toujours le parjure est un crime abominable.

Hélas ! Hélas ! N. T. C. F., n'est-il pas vrai que, dans les temps d'élections, on se croit permis de tout dire, de tout faire pour arriver au but que l'on se propose ? Malheur à celui qui vient le scandale, dit Jésus-Christ (Mat. XVIII, 7) : Si le moindre scandale est en abomination devant le Seigneur, que faut-il penser de celui qui, pour se faire élire, promène le scandale de l'extrémité d'un comté à l'autre, par l'intempérance, par la calomnie ou la médisance, par la violence, par la corruption, par le parjure ! Nous ne craignons pas de le dire, N. T. C. F., les plus coupables sont ceux qui mettent la tentation sous les yeux de leurs semblables. Ceux qui se vendent sont coupables ; mais plus criminels encore sont ceux qui achètent. Ceux qui s'enivrent sont coupables ; mais les plus criminels ne serait-ils pas ceux qui fournissent les liqueurs enivrantes ? Ceux qui se parjurent font un outrage épouvantable à la majesté divine ; que dire de celui qui, pour une pièce de monnaie, ou pour quelque chose de plus vil encore, vend sa conscience, et se, en face du ciel et de la terre, jurer contrairement à la vérité et outrager la religion, la société, la conscience, la vérité, la justice et la majesté Divine elle-même ! Mille fois malheur à celui qui pousse son semblable à cette impiété sacrilège, et se sert du nom saint et terrible de Dieu comme d'un vil instrument pour arriver à ses fins !

Ananias et Saphire, pour avoir dit un simple mensonge, furent frappés de mort par la colère divine ; quel châtement mérité donc le parjure !

Plusieurs traits, que nous lisons dans les annales des peuples, nous font voir ce que Dieu pense du parjure : En 1845, un homme accusé de vol, offrit de jurer qu'il n'était pas coupable ; mais, comme on ne voulait pas accepter son serment à cause de sa mauvaise réputation, il jura de son propre chef, en s'écriant : que le premier orage qui éclatera m'écrase, si je suis coupable ! Quelques jours après il est foudroyé au milieu de ses quatre enfants qui sont épargnés.

Ailleurs, c'est un homme frappé de mort en plein marché, pendant qu'il se parjurait pour vendre ses marchandises plus cher.

En Angleterre, une femme jurait avoir payé ce qu'elle avait acheté ; elle tombe morte à l'instant même ; et, en faisant l'enquête, les magistrats trouvent dans sa main la petite pièce de monnaie qu'elle avait voulu épargner par son serment. On a élevé un monument sur l'endroit qui avait été le théâtre du crime et de sa punition exemplaire.

Ces châtements temporels, tout effrayants qu'ils soient, ne sont pourtant rien en comparaison de l'éternelle et épouvantable punition que la justice divine réserve en enfer aux parjures impénitents, et à ceux qui induisent leurs semblables à commettre cette énormité.

La religion et le bien de la société civile sont donc d'accord pour exiger que les candidats, qui briguent les suffrages de leurs concitoyens, se fassent un devoir rigoureux de respecter les lois divines et humaines. Il y va de l'avenir

de leur conscience et de leur honneur, il y va de l'avenir de la religion et de la patrie.

C'est en vain que nous exhortons les électeurs à éviter tous les désordres, si la tentation leur vient de ceux-là même qui aspirent à la charge de faire des lois pour le bon gouvernement de la société. *Prêtez l'oreille à mes paroles*, dit le livre de la Sagesse (Chap. VI), *O vous qui gouvernez la multitude, considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable, pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est en vain également que nos législateurs établiront des lois sur cette matière, s'ils sont les premiers à les violer. Nous faisons donc appel à tous les hommes de bien, afin de travailler tous ensemble à arrêter un mal qui menace d'entraîner notre chère et commune patrie dans un abîme sans fond, et de perdre, pour l'éternité, une multitude d'âmes rachetées par le sang précieux de notre Divin Sauveur. Le nombre de ceux qui veulent sincèrement le bonheur de la patrie et le respect des saintes lois de la religion, est encore assez grand pour imposer à tout candidat, comme une condition absolue, le respect des lois divines et humaines, dans les moyens qu'il emploiera pour se faire élire.

VII.

ÉMIGRATION.

Un autre mal qui afflige ce pays, c'est l'émigration de ses enfants. Qui nous dira à quels dangers on s'expose par cet éloignement du foyer paternel! Ce serait une bien longue et bien lamentable histoire que de répéter les récits navrants, faits par un certain nombre de ceux qui reviennent au milieu de nous. Combien de cœurs, formés par des parents religieux, se sont refroidis peu à peu dans cette atmosphère étrangère! Combien de catholiques sont devenus la proie de l'indifférence religieuse, quand ils ne sont pas tombés dans le gouffre effroyable de l'hérésie et de l'apostasie formelle! Combien de familles canadiennes émigrées, ne songent plus même à faire baptiser leurs enfants, lesquels, ainsi privés de la grâce de la génération, grandissent, vivent et meurent sous l'empire du démon? Sans doute, N. T. C. F., nous ne voulons pas dire que tous ceux qui émigrent, sont la proie de ces affreux malheurs; mais quand le danger est si imminent et ses conséquences si épouvantables, la prudence ne devrait-elle pas vous engager à l'éviter au prix de tous les sacrifices? N'auriez-vous pas un juste sujet de reproche à nous adresser, si nous négligions d'élever la voix pour vous le signaler?

Pères et mères si profondément et si sincèrement attachés à votre religion, laisserez-vous donc vos chers enfants partir pour une terre étrangère, où leur foi, leurs mœurs, leur santé, leur vie même, seront exposés à une multitude de dangers! Et quand le Seigneur, au jour du jugement demandera à chacun un compte rigoureux de ses œuvres, que répondrez-vous si, par votre faute, vos enfants et les enfants de vos enfants sont devenus la proie de l'hérésie, de l'impiété, de l'indifférence religieuse?

Nous le savons, N. T. C. F., ce qui attire un si grand nombre vers la terre étrangère, c'est l'espoir de s'enrichir et de vivre plus à l'aise et avec moins de fatigues. D'abord, cette considération, fût-elle certaine, ne devrait pas prévaloir sur vos intérêts éternels; car, dit J.-O., *que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme?* (Mat. XVI, 26). En second lieu, cet espoir lui-même n'est pas assez bien fondé pour vous excuser d'imprudence, ou

plutôt d'aveuglement, dans une affaire de cette importance; car nous ne craignons pas de le dire et d'en appeler à l'expérience, pour un petit nombre de familles qui prospèrent, il y en a des centaines et des milliers qui sont plus malheureuses que si elles fussent restées dans leur pays natal; malheureuses au point de vue temporel, puisqu'elles se trouvent en proie à la misère au milieu d'un peuple étranger qui, après les avoir exploitées, les regarde avec indifférence; malheureuses surtout aux yeux de la foi, car elles sont privées trop souvent des consolations de la religion; et exposées à devenir la proie de l'hérésie ou d'une indifférence plus mortelle encore.

Si nos familles canadiennes le veulent sincèrement et efficacement, elles peuvent avec facilité trouver ici, sans le moindre danger, ce qu'elles vont demander à un exil à la fois pénible et dangereux.

C'est depuis qu'un luxe effréné a envahi nos campagnes, que cette émigration a pris des proportions. On s'endette outre mesure pour se procurer des toilettes extravagantes, des ameublements trop riches pour les moyens dont on dispose; pour fêter ses amis, pour paraître en public avec des équipages magnifiques; en un mot, *l'orgueil de la vie*, comme l'appelle l'apôtre Saint Jean (1. Jean: II: 16), entrant dans une conspiration infernale avec *la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux*, s'attaque avec acharnement à la fortune temporelle des familles, pour arriver à la ruine éternelle des âmes.

Le luxe se montre aussi trop souvent dans nos campagnes par l'insistance avec laquelle des parents aveugles exigent que leurs filles apprennent la musique, le dessin, la broderie et autres choses qui ne doivent être absolument d'aucune utilité pour elles. Ces connaissances servent malheureusement à délasser ces chères enfants qui, de retour à la maison paternelle, font expier cruellement à leurs parents la faiblesse, ou plutôt l'orgueil, qui a été la cause de cette fautive direction donnée à l'éducation de leurs filles! Car, outre le temps et l'argent employés en pure perte à ces études, inutiles dans le cas dont il s'agit, il est à craindre, comme l'expérience le prouve trop souvent, que ces enfants ne perdent le goût d'un travail infiniment plus utile et souvent même nécessaire. Vous ne devez pas être surpris, N. T. C. F., si nous prenons plus tard des mesures pour obvier à ce grand mal, en protégeant nos couvents de campagne contre des exigences importunes et dangereuses, qui entraînent ces maisons d'éducation dans une voie dont nos bonnes religieuses sont les premières à comprendre les inconvénients.

La belle *société de tempérance*, après avoir produit dans cette province des effets si admirables et si salutaires, se trouve aujourd'hui un peu oubliée et délaissée; de là il arrive que les scandales et les malheurs auxquels cette société avait mis une digue efficace, commencent de nouveau à envahir ce pays. L'intempérance, ce vice dégradant, ce vice funeste à la fortune et au repos des familles, à la santé et à la vie de ses malheureuses victimes, ce vice enfin qu'on peut appeler avec vérité une des portes de l'enfer, l'intempérance, disons-nous, en appauvrissant les familles, et en diminuant l'esprit de foi, pousse un certain nombre de nos compatriotes à aller aux Etats-Unis.

Il est donc d'une grande importance, pour le bien de la religion et de la patrie, que l'on fasse de nouveaux efforts pour ressusciter cet enthousiasme si beau et si consolant, avec lequel on a accueilli l'établissement de la société de tempérance. Nous désirons et nous voulons que dans les retraites paroissiales, on consacre un exercice public et solennel à cette sainte vertu; qu'on érige des sociétés en son

honneur, là où elles ne sont pas établies, et qu'on ranime, par des prédications, par des messes auxquelles on donne quelque solennité, et par d'autres moyens, le zèle et la bonne volonté des membres de la tempérance.

Une chose est certaine à nos yeux, N. T. C. F., c'est que l'émigration n'aurait plus de prétexte, et s'arrêterait, si les parents employaient à préparer pour leurs enfants des établissements dans les terres nouvelles, l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'intempérance.

Nous désirons que dans les catéchismes et les écoles, les enfants soient prémunis contre le désir de chercher fortune dans une terre étrangère. Leurs cœurs encore purs sont tout disposés à accueillir ces leçons salutaires.

Nous publions ce mandement, N. T. C. F., en ce jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, qui est monté aux cieux, pour nous préparer une place et nous envoyer, avec son Saint-Esprit, l'abondance de ses grâces, par lesquelles nous deviendrons dignes de la couronne des élus. Oh! puissions-nous, comme les Apôtres, tenir nos yeux toujours élevés vers ce séjour de la gloire et du bonheur! C'est là en effet, comme dit Saint Paul, que doit être notre conversation. (Philip. III. 20), c'est-à-dire, que ce doit être l'objet de tous nos vœux, et le but vers lequel tendent toutes nos volontés; c'est de là que doit revenir pour juger les vivants et les morts, celui-là même qui, à pareil jour, y est monté en la présence des Apôtres. Pensée à la fois consolante et terrible, qui nous animera au bien et nous détournera du mal. Sachez donc, N. T. C. F., la graver profondément dans vos cœurs et la méditer avec attention.

Le Saint nom de Dieu invoqué, nous statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Le dimanche après la fête du Sacré-Cœur de Jésus, dans toutes les églises et chapelles de cette province où se fait l'office public, et dans toutes les communautés religieuses, après la lecture de la partie du présent mandement qui a rapport à cette dévotion, on fera la consécration publique et solennelle de la paroisse ou de la communauté au Sacré-Cœur de Jésus. Après la messe, on fera, s'il est possible, une procession du Saint-Sacrement, durant laquelle on chantera une ou plusieurs hymnes de l'office du Sacré-Cœur. Au retour de la procession, on fera du haut de la chaire, s'il y a plusieurs prêtres, ou bien au pied de l'autel, une consécration à ce Divin Cœur, suivant la formule qui se trouve prescrite à la suite de ce mandement, et après le chant du *Tantum ergo* et les oraisons du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement. Le prêtre, qui lira la consécration, portera l'étole et aura un cierge allumé à la main. Cette consécration se renouvellera chaque année, le dimanche après la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

2o. Nous désirons qu'il y ait partout un tableau du Sacré-Cœur, qu'on établisse partout des confréries en son honneur, et que tous les fidèles soient exhortés à en faire partie et à invoquer souvent ce Cœur Sacré, dont le souvenir est si puissant pour le bien et contre le mal durant la vie, et si consolant à l'heure de la mort. Ce sera un excellent moyen de conjurer les maux dont notre pays est menacé par les excès qui se commettent durant les élections, et par les autres désordres que nous avons signalés. On ne doit pas oublier de recommander à Notre-Seigneur l'Eglise et son Chef, aujourd'hui abandonnés des puissances de la terre, et exposés à tant de calamités.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée toute entière, en une ou plusieurs fois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, au prône de toutes les paroisses et missions

de cette province ecclésiastique, et en chapitre dans les communautés religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-sceau du secrétaire de l'Archevêché, le vingt-deux mai mil-huit-cent-soixante-treize.

- † E. A. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
- † IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL
- † JOS. EUGÈNE, EVÊQUE D'OTTAWA.
- † C., EVÊQUE DE ST. HYACINTHE
- † L. F., EVÊQUE, DES TROIS RIVIÈRES.
- † JEAN, EVÊQUE DE S. G. DE RIMOUSKI.
- † E. C., EVÊQUE DE GRANBY.

Coadjuteur de l'Evêque de Montréal.

Par Messieurs,

C.-A. COLLET, Ptre.,

Secrétaire de l'Archevêché.

Visite pastorale de Mgr. l'Archevêque à Ste. Anne de la Pocatière

La paroisse de Ste. Anne de la Pocatière a eu l'honneur de recevoir au commencement de cette semaine la visite de son vénéré prélat Mgr. E. A. Taschereau, archevêque de Québec.

Ce fut lundi, le 23 courant, à deux heures de l'après-midi, que Mgr. fit son entrée triomphale à Ste. Anne, au milieu d'un peuple immense et d'un grand nombre de membres du clergé. Dès l'avant-veille, les habitants de Ste. Anne s'étaient préparés à recevoir convenablement Sa Grâce. Ardeur de triomphe, pavillons, inscriptions, joyeux vivats, rien ne manquait de ce qui pouvait embellir cette fête et prouver à l'éminent archevêque l'amour et le respect que les paroissiens professent à son égard.

Les élèves du Collège, musique en tête, allèrent au-devant de Sa Grâce et de chaque côté du chemin la paroisse en masse se pressait pour recevoir la bénédiction de son pasteur. Ce fut vraiment une entrée triomphale que celle de Mgr. à Ste. Anne.

Lorsque Mgr. l'Archevêque fut rendu au presbytère, les fidèles furent appelés à l'Eglise où le Révérend Père Rauthier S. J. les entretint des grandes solennités qui devaient avoir lieu les jours suivants et des grâces infinies dont le Seigneur allait les combler par la main de son ministre. Le Révérend Père prit pour texte de son sermon trois mots qu'il avait remarqués sur un des arcs de triomphe qui ornent le chemin. Ces trois mots étaient *Honneur, Amour, Reconnaissance*, placés respectivement sous les portraits de Mgr. l'Archevêque, du vénéré Pie IX et du regretté Mr. Painchaud. Il fit voir comme ces mots s'appliquaient bien aux hommes éminents que l'on voulait ainsi honorer et par eux à toute l'Eglise catholique. Honneur à Mgr. Taschereau! Amour à Pie IX! Reconnaissance à M. Painchaud!

Puis, se rappelant deux autres inscriptions placées sur un second arc de triomphe, il reprit: "Oui, honneur à Mgr. Taschereau *apôtre du Sacré-Cœur*! Honneur à Mgr. Taschereau, *in laboribus multis*!"

Après ce sermon, Sa Grâce fit son entrée solennelle à l'Eglise. Les jours suivants, elle donna la confirmation aux enfants de la paroisse, se fit rendre les comptes de la fabrique, visita le cimetière, etc.

Enfin mercredi à midi Mgr. quitta la paroisse de Ste. Anne pour se rendre à St. Onésime, où de nouvelles ovations l'attendaient.

Distribution des prix au Couvent de Ste. Anne

Mardi, le 24 courant, a eu lieu la distribution solennelle des prix au couvent des Dames de la Charité de St. Anne. Malgré les fatigues incessantes de son laborieux ministère, Mgr. l'Archevêque a bien voulu honorer de sa présence cette petite fête de famille, accompagné de près de trente prêtres tant de Ste. Anne que des paroisses environnantes.

Ce fut Sa Grâce elle-même qui distribua les prix aux élèves de cette florissante Institution.

Perle prématurée des poulains

Il arrive parfois que les éleveurs perdent, en 3 ou 4 jours, un poulain qui ne paraissait avoir aucune maladie grave; on enfonçait alors l'animal mort, sans chercher à savoir par l'autopsie quelle a été la cause de cette mort qui provient assez souvent du frein ou du filet à la langue. Le poulain ainsi atteint ne peut pas porter la langue jusqu'aux lèvres, ni, par conséquent jusqu'aux mamelles de sa mère; or, tout le monde sait que la langue est un organe principal de la succion, le poulain ne peut donc plus têter et meurt de faim au bout de 3 à 4 jours. Lorsque cet accident est constaté, il est facile de le faire disparaître: Un aide tient ouverte la bouche du poulain, un opérateur soulève la langue de la main gauche et coupe le filet à l'aide de ciseaux. Cette opération toujours facile ne présente aucun danger sérieux.

De l'ergot

Conformément à une circulaire ministérielle du 13 août dernier, le préfet de police croit devoir publier l'instruction ci-après, qu'il a fait rédiger par le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Instruction relative aux grains ergotés.—La maladie des grains que l'on désigne sous le nom d'ergot est évidemment due à une production cryptogamique. Elle affecte ordinairement le seigle et le maïs en certaines localités et sous l'influence d'une saison chaude et humide; parfois, comme cette année, on l'observe aussi sur les blés. La consommation des grains ergotés peut occasionner des accidents graves aux hommes et aux animaux. Cependant il serait fâcheux que les bons grains qui se trouvent en forte proportion dans les seigles, le maïs et le froment affectés d'ergot fussent perdus comme substances alimentaires. Voici les caractères auxquels on reconnaît la présence de l'ergot, les accidents qu'il peut occasionner, et les moyens d'en débarrasser les grains:

Caractères de l'ergot.—Il est très-facile de reconnaître les épis affectés d'ergot; plusieurs des grains y sont remplacés par une substance brun-violacé, presque noire, d'un plus gros volume, ayant une forme plus allongée, souvent recourbée, élastique, offrant à l'intérieur une masse grisâtre. On distingue encore l'ergot, lors même qu'il n'a pas atteint un volume plus gros que le grain ou qu'il est cassé en plusieurs fragments, non-seulement à sa coloration externe brun-foncé, mais encore à sa légèreté plus grande; il surnage l'eau, tandis que les bons grains tombent au fond.

Effets de l'ergot dans l'alimentation.—L'action insidieuse ou même délétère de l'ergot est d'autant plus dangereuse, que ses proportions sont plus fortes; 1/8 à 1/10 dans le pain a pu occasionner parfois de très-grands accidents, déterminer la gangrène et la perte des membres.

L'action toxique des grains ergotés est souvent plus énergique encore sur les animaux que sur les hommes. Des accidents graves, rapidement mortels, se sont manifestés lorsque l'on a donné aux animaux des grains mêlés d'ergot provenant du nettoyage des grains. Il se produit des gangrènes, comme chez l'homme, mais plus rapidement et avec des circonstances plus extraordinaires. Chez les poules, les phalanges des doigts se détruisent et tombent successivement: le bec même se détache; chez les porcs, les ongles se séparent et l'animal dépérit. On ne saurait donc prendre trop de précaution pour prévenir l'emploi des grains ergotés et de leurs produits (fa-

riines, pains, remoulages et sons) dans la nourriture des hommes et des animaux.

Précautions à prendre pour éviter les dangers que présentent les grains ergotés.—On peut éviter les inconvénients et les dangers de l'ergot à l'aide d'un nettoyage convenable des grains affectés de cette maladie. Il n'est pas difficile et souvent trop dispendieux d'épurer les blés à la main ou les faisant passer sur une table, comme cela se pratique pour les blés de semence, et de les débarrasser ainsi de tout l'ergot qu'il contient. On obtient un criblage soigné avec un orible percé de trous, qui laissent passer le bon grain, pour retenir la presque totalité de l'ergot, en raison de son plus fort volume; ce qui aurait pu passer avec le grain est facilement éliminé au moyen du vannage; l'ergot, étant plus léger, sera dispersé au vent, tandis que le bon grain reste. A défaut de cribles, on peut, à l'aide d'un simple saasage, faire venir à la superficie du grain l'ergot et le lever par une sorte de coulage. En tout cas, et avant la mouture, un nettoyage énergique du grain à l'aide du tarare ventilateur achève d'éliminer l'ergot et ses débris, en raison de leur plus grande légèreté. Ces différents modes de nettoyage sont peu dispendieux, ils peuvent souvent même procurer un certain bénéfice.

Nourriture économique pour les porcs

Pour nourrir les porcs avec économie, on coupe du regain avec une hache-paille, on le met dans un cuvier et on l'arrose avec de l'eau salée. On laisse macérer pendant 12 heures et on brasse; le lendemain, on fait fermenter dans un autre cuvier avec 14 livres de son, 10 livres de farine d'orge ou de seigle, pour 100 livres de regain. La fermentation commence au bout de 36 ou 48 heures et on la donne à manger toute chaude aux porcs, lorsqu'elle est arrivée à un point convenable de fermentation.

Arrosement des plantes

Il est très-facile d'arroser les plantes, il est beaucoup plus difficile qu'on ne le croit généralement de les bien arroser, c'est-à-dire d'exécuter ce travail suivant les principes de la physiologie, lesquels reposent exclusivement sur les fonctions qu'exercent les végétaux. Sous ce rapport, on peut dire que ceux-ci ont de grands rapports avec les animaux; et parmi ces derniers, il en est qui ne boivent pas, d'autres qui boivent très-peu, et d'autres au contraire qui boivent beaucoup. La quantité d'eau qui leur est nécessaire est donc déterminée par la nature et par les besoins des individus. Rien n'est alors plus facile que d'y satisfaire. Nous supposons toutefois qu'ils sont en bonne santé; car, s'ils sont malades, c'est tout autre chose. Que de soins ne prend-on pas pour approprier et proportionner les aliments à leur état? Non-seulement on mesure leurs rations, mais on prépare même certains breuvages que l'expérience a démontré leur être favorables. Agissons-nous de même à l'égard des végétaux? Nullement, et cette opération l'une des plus importantes du jardinage, est, on peut le dire, celle qui est généralement la plus mal faite; on la confie, soit à des enfants, soit à des manœuvres ou hommes de peine, tous gens en un mot qui ignorent jusqu'aux moindres notions physiologiques, ce dont, au reste, ils ne se préoccupent guère. Ont-ils tort? Nous n'osons l'assurer, et, pourvu qu'ils occupent leur temps, qu'ils versent beaucoup d'eau, on n'a pas le droit de lui demander davantage. Mais qu'arrive-t-il? qu'ils arrosent indistinctement et à peu près uniformément toutes les plantes qui se redressent sous leurs mains; celles dont la végétation est presque arrêtée de même que celle chez laquelle elle est très-active; celles qui sont à peu près dépourvues de racines, aussi bien que celles qui en ont beaucoup; celles qui sont privées de feuilles, de même que celles qui en sont couvertes; celles qui sont en mauvais état, de même que celles qui sont bien portantes et ainsi de suite. Enfin, pour peu que la terre paraisse sèche, on l'arrose sans s'occuper si elle est humide intérieurement; de même, si la surface paraît mouillée, on ne se dispense d'arroser, sans chercher à se rendre

compte de l'Etat on en trouve à l'intérieur toutes choses d'on peuvent résulter de nombreux inconvénients, et qui font commettre chaque jour des fautes très graves.

Petite Chronique

Protection due aux oiseaux. — Les cultivateurs des environs de la ville de Montréal apportent sur le marché des quantités de petits oiseaux châtreaux. C'est une marchandise qui ne peut leur apporter que des profits bien minces, vu que la police a le droit de mettre en liberté ces petites créatures.

Samedi dernier une personne s'amusa à acheter les petits oiseaux sur le marché et à les mettre en liberté immédiatement, au grand étonnement des spectateurs et au grand ébahissement des vendeurs.

Les grèves. — Les grèves conduisant à l'appauvrissement d'un pays, c'est là, on fait qu'il est impossible de révoquer en doute. En voici d'ailleurs une preuve constante. La grève des fondeurs et des mineurs, dans le pays de Galles, a coûté à l'Angleterre 50 millions de francs, pour le commerce du fer et du charbon. Les ouvriers ont perdu 20 millions de francs, en salaire seulement; 65,000 ouvriers sont restés sans ouvrage, pendant tout le temps qu'a duré la grève. Il ne faut certainement pas que les patrons exploitent l'ouvrier; mais il est impossible que les salaires aillent toujours en s'accroissant, car d'un autre côté on rendrait la concurrence impossible pour le fabricant et de l'autre on ferait disparaître l'équilibre social si nécessaire dans un pays bien organisé. Car, en fin, si les salaires des ouvriers industriels vont toujours en augmentant, que deviendront les petits rentiers, les petits employés et les ouvriers de l'agriculture, surtout dont le salaire est nécessairement limité, puisque le cultivateur n'est jamais maître de la production; et qu'à un moment donné, il perd toutes ses récoltes par les effets de la chaleur, de la pluie, des insectes ou de la gelée, comme on vient d'en avoir un triste exemple, il y a quelques jours. — Revue d'économie rurale.

Il est tout probable, dit le Courrier de Rimouski que les trains du Chemin de fer Intercolonial se rendront à Rimouski vers le commencement d'août prochain ainsi qu'à Ste. Flavie.

Nous apprenons que le bureau d'émigration pour le gouvernement local est définitivement formé à Montréal. M. Chicon est le chef avec mission de veiller au repatriement des Canadiens qui sont aux Etats-Unis. M. Ibbotson sera son assistant.

La soierie la plus importante du monde existe à Saginaw-Bay (Etats-Unis). Elle occupe trois cents ouvriers et débite près de 380,000 pieds de bois par jour; depuis 1865, elle en a débité 180,158,917 pieds.

RECETTES

Moyen pour guérir l'angine coerenneuse

L'angine coerenneuse est une maladie qui emporte bien vite le malade et contre laquelle on ne connaît pas de remède radical.

M. Duval vient de communiquer à l'Académie de médecine un spécifique qui donne les meilleurs résultats. C'est une suc de jonbarbe, à la dose de deux onces dans une pinte de bière. Ce liquide détermine des vomissements qui détachent les membranes, en même temps qu'il fait naître des coliques violentes. Il suffit de prendre, à l'exclusion de toute autre boisson, deux pintes de cette bière pour être radicalement guéri de l'angine coerenneuse.

Les médecins de campagne trouveront peut-être, dans ce moyen si simple, un précieux adjuvant que le malade pourra employer lui-même, si on lui apprend à connaître les symptômes de cette redoutable affection. — Revue d'économie rurale.

Moyen de conserver le beurre à l'état frais

Le beurre frais est d'abord malaxé dans un linge en toile double d'une étoffe de laine, puis on le presse fortement pour en extraire l'eau et le petit-lait, après quoi, on l'enveloppe entièrement de papier albuminé de la manière suivante. On

prend à cet effet des blancs d'œufs qu'on met à l'état de neige et auxquels on ajoute pour chaque œuf, 18 grains de sel marin et 9 grains de sel de nitre, dans ce mélange, on trempe des feuilles de papier bien séchées que l'on fait ressécher, après le trempage, en faisant usage d'un fer à repasser; avec ce papier ainsi préparé, on enveloppe le beurre entièrement, on le place dans un endroit sec et aéré, ainsi traité, le beurre se conserve très-longtemps.



EMIGRATION CANADIENNE A MANITOBA

La société Canadienne d'émigration à Manitoba, par suite des immenses avantages qui attendent l'émigré dans les territoires de la Rivière-Rouge, attire l'attention des classes ouvrières, agricoles et mercantiles sur les faits suivants, à savoir:

POPULATION DE MANITOBA, ETC.

La population de Manitoba est d'environ 25,000 âmes dont près de la moitié est d'origine canadienne. Les paroisses et les écoles sont sur le même pied que dans la Province de Québec. Les taxes sont très-légères, et le même système de gouvernement qu'à Québec prévaut à Manitoba. Dans les cours de justice comme dans la Législature, on se sert des langues anglaise et française.

MARCHÉS, ETC.

L'argent est extrêmement abondant dans Manitoba; et les prix pour l'ouvrage sont très-élevés durant la saison d'été. C'est ainsi qu'un journalier est sûr d'au moins deux piastres (\$2.00) et un ouvrier de deux piastres et demi (\$3.50) trois piastres et demi par jour. Les couturières sont rares et recherchées. Les domestiques, soit garçons ou filles, gagnent des gages très-élevés et sont très-rares. Les bons cultivateurs sont certains de s'y gagner une jolie aisance dans un petit nombre d'années, surtout ceux qui pourraient commencer avec un capital de quelques centaines de piastres.

La construction des chemins de fer qui va commencer cet été dans Manitoba, la construction des édifices du Gouvernement, la construction d'un pont considérable sur la Rivière-Rouge, sans parler d'une foule d'autres entreprises publiques et privées permettent de faire espérer de l'ouvrage de toute espèce à ceux qui émigreront à Manitoba.

UNE TERRE DONNÉE GRATUITEMENT

Tout cultivateur ayant 21 ans, en arrivant à Manitoba, a droit à une belle terre, à son choix, de 160 acres, en douze lots (homestead), pourvu qu'il s'établisse sur cette terre et la cultive. Au bout de cinq ans, le Gouvernement lui donne son titre.

Les terres sont des terres de prairie sur lesquelles le cultivateur peut dès la première année de son arrivée, semer et récolter. Les pâturages sont de première classe.

On calcule qu'un habitant peut se bâtir lui-même une maison rustique ou chantier à peu de frais.

Le bois de chauffage s'obtient assez facilement; soit que le cultivateur le prenne sur sa terre (si elle est en partie boisée), soit qu'il aille le chercher lui-même à une courte distance.

A partir du 20 juin prochain, le prix du passage de Toronto à Fort, Carryon St. Boniface, Manitoba, sera de quatre piastres (\$4.00) pour les adultes, et de sept piastres et demi (\$7.50) pour les enfants au-dessous de douze ans. Les passagers se nourriront, et le Gouvernement, à partir du Lac Supérieur, vend les provisions aux émigrants au prix coûtant. Le trajet dure environ quinze jours.

Voici d'ailleurs l'annonce du Gouvernement d'Ottawa, à ce sujet:



TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST

Après le 10 de Juin prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants :

DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING PAR COLLINGWOOD ET SARNIA.—Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix; 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY.—Emigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra \$2.50 par 100 livres.

Les Emigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

LES BILLETS POUR EMIGRANTS AU FORT GARRY VIA PRINCE ARTHUR'S LANDING.—Peuvent être achetés à Toronto, aux Stations de Chemin de Fer "Northern", "Great Western"; et Grand Tronc.

Les Emigrants sont priés de remarquer que la pesantur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

LES MARCHANDISES.—Après le 20 de Juin prochain seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par cent livres, ou \$40 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesantur et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesantur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 26 Mars 1873. }

AGENTS D'EMIGRATION.

Tout individu émigré, en route pour Manitoba ou l'Ouest, en arrivant à Québec, ou à Montréal, ou à Toronto, ou à Collingwood, ou à Sarnia, devra s'adresser à l'Agent d'Emigration de chacun de ces endroits pour avoir des renseignements s'il est embarrassé, ou pour se faire loger et nourrir s'il est obligé d'attendre pour se remettre en route.

Québec.—S'adresser à Québec à L. Stafford, Dépôt des Immigrants.

Pointe-Lévis.—S'adresser à James Tom, Dépôt des Immigrants.

Coaticook.—S'adresser à l'Abbé Charlier, Dépôt des Immigrants.

Montréal.—S'adresser à Montréal à J. J. Daley, Pointe St. Charles.

Montréal.—J. A. Chicoine, No. 577, Rue Craig.

Toronto.—S'adresser à Toronto à J. A. Donaldson, Dépôt des Immigrants.

Collingwood.—S'adresser à Collingwood à l'Agent d'Emigration.

Sarnia.—S'adresser à Sarnia à l'Agent d'Emigration.

BILLETS.

L'émigré peut acheter ses billets de passage à Toronto, aux stations du chemin de fer Grand Tronc, tel que ci-dessus indiqué. Il doit se souvenir néanmoins que le passage n'est de \$15.00 que de Toronto à Fort Garry; et il aura par conséquent à payer quelque chose de plus pour se rendre d'abord à Toronto. Le prix du billet de Québec à Toronto est de cinq piastres, (\$1.00).

LE VOYAGE.

Le voyage pour se rendre à la Rivière-Rouge par le chemin Dawson ou du Gouvernement est facile et sans grande fatigue.

L'émigré se rend d'abord par chemin de fer de Toronto à Collingwood, sur la Baie Géorgienne, ou à Sarnia sur la Rivière Ste. Claire; puis par bateau à vapeur de Collingwood ou de Sarnia au Fort William.

Du Fort William qui se trouve à l'extrémité ouest du Lac Supérieur, au Lac Shebandowan, il y a 45 milles à faire en wagon.

De ce dernier point à l'Angle du Nord-Ouest, l'émigré fait 310 milles de chemin par eau. Les portages qui se rencontrent sur la route se font dans les wagons couverts.

De l'Angle du Nord-Ouest à St. Boniface ou Fort Garry, il reste 95 milles de chemin qui se font en wagon.

LE CLIMAT.

Le climat des territoires de la Rivière Rouge ressemble en tous points à celui de la Province de Québec, excepté qu'il y tombe beaucoup moins de neige. Les saisons y sont généralement très-belles et les chemins magnifiques. Le climat est sec et l'un des plus salubres qui soit au monde.

REMARQUE GENERALE.

Comme le pays de la Rivière-Rouge n'était nullement préparé à recevoir avant cette année une immigration considérable, il est tout naturel qu'il ne se soit fait aucun effort pour attirer l'attention du public de la Province de Québec de ce côté. Le temps est aujourd'hui arrivé où l'on peut faire espérer un bel avenir à tout cultivateur, ouvrier industriel ou marchand qui, ayant de l'énergie, de la santé et de la persévérance, serait disposé à aller tenter fortune vers les riches et fertiles prairies de l'Ouest canadien. Pour l'émigré de la Province de Québec, comme de toute autre province, en allant s'établir à Manitoba, il ne fait que changer de domicile sans changer de pays. Il retrouvera là-bas, à part les immenses avantages décrits brièvement ci-dessus, sa langue et les institutions qui lui sont si chères. Avant de songer à émigrer aux Etats-Unis, où il va se perdre, religieusement et politiquement parlant, qu'il réfléchisse aux avantages supérieurs à tous les points de vue, que lui offre la colonisation de la riche et nouvelle province de Manitoba.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau d'Emigration Canadienne, à Montréal, No. 577, rue Craig; ou aux divers agents nommés ci-dessus.

10 Mai 1873.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre: Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à M. DEGUISE, Notaire.

1er mai 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

L'ESCOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

H. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

Le avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.